

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

2 février 2022

Date d'affichage :

2 février 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220208-012_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 08 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné procuration à Monique JANIK) – Claude ALLAIRE (a donné procuration à Déborah BELIN)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°012/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « L'ÉCHO DES MOTS »

Le Maire expose :

Le Festival de L'écho des mots rencontre un vif succès depuis 16 ans. Ce projet, porté par la commune, est devenu un évènement majeur pour cette dernière mais également pour le territoire du Champsaur Valgaudemar et le Département des Hautes-Alpes. Il fédère de nombreux partenaires et soutiens autour de son développement.

Il fêtera en 2022 son 17^{ème} anniversaire, après avoir pu s'adapter et être organisé en 2020 et 2021 grâce au soutien de tous dans un contexte particulier (Covid19, Passe sanitaire...).

La dépense prévisionnelle 2022 se monte à 148 350 €. Le Maire précise qu'en raison des travaux de requalification de la Maison de la Vallée, la salle Jean-Paul Reynier sera indisponible. Aussi, il est prévu, pour une organisation optimale, de prévoir l'installation d'un chapiteau supplémentaire, ce qui augmente la dépense de 5 500€.

Le Département des Hautes Alpes, peut être sollicité pour subventionner cette 17^{ème} édition du festival.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide de :

- **SOLLICITER** le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 11 500 € pour le financement de l'édition 2022 du festival de L'écho des mots.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 FEV. 2022

